



Pension alimentaire enfant adulte

Par **petit_michel**, le **06/06/2014 à 10:42**

Bonjour,

je viens d'apprendre (inopinément) que mon fils de 25 ans ,pour qui je verse une pension alimentaire a sa mère , a des revenu depuis deux ans.

je vais déposer un dossier auprès du juge des affaires familiales pour interrompre le versement.

Pensez vous que je puisse demander et obtenir le remboursement des deux ans passé?

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/06/2014 à 11:04**

Bjr,

demandeur oui; obtenir...? Il va falloir apporter des preuves comme quoi il bosse depuis tout ce temps !

Par **petit_michel**, le **06/06/2014 à 11:11**

je vais aller aux impôts :on peut consulter un registre

après je connais l'entreprise où il a travaillé en 2012: puis je demander un certificat de travail à celle ci

pour les assedics je ne sais pas comment encore

pour l'actuel sur le site de l'employeur il est en photo avec qqes commentaires sur son embauche

Par **petit_michel**, le **27/07/2014 à 19:46**

le fait qu'il est en cdd ,cela peut il faire capoter ma démarche ?

pour c qui est de ma demarche des impots ,ils m'ont répondu : a la vue des element fournis elle n'a pas déclaré les revenus de mon fils et celui ci n'a pas fait de declaration non plus